



Matériels et techniques

Production d'énergie :
les avantages de l'autoconsommation p.4

Retours d'expériences

Sous-produits de première
et seconde transformations du bois p.7

Retours d'expériences

Sous-produits des industries
des grains et du raisin p.10, 12, 14

Production d'énergie dans l'industrie par autoconsommation des sous-produits lignocellulosiques



Chaudière biomasse de Azur Distillation à Maubec (Vaucluse) - 10 MW (15 t/h de vapeur).

Production d'énergie dans l'industrie par autoconsommation des sous-produits lignocellulosiques

Sommaire

- Edito, par Serge DEFAYE
- L'autoconsommation de sous-produits lignocellulosiques : une solution présentant bien des avantages p. 4
- Première et seconde transformations du bois : l'exemple de la scierie Lefebvre aux Grandes-Ventes (Seine-Maritime) et des meubles Demeyère à Pérenchies (Nord) p. 7
- Industrie du malt : l'exemple des Malteries franco-suissees à Issoudun (Indre) p. 10
- Trituration de graines oléagineuses : l'exemple de Saipol à Bassens (Gironde) p. 12
- Distillerie : l'exemple d'Azur distillation à Maubec (Vaucluse) p. 14

Les Cahiers du bois-énergie, co-édités par Biomasse Normandie et le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), sont publiés avec le soutien de l'Ademe (direction productions et énergies durables - service bioressources) et du Bois International, sous la responsabilité éditoriale de Biomasse Normandie.

Ce Cahier a été préparé par Stéphane COUSIN et Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie) et Serge DEFAYE (CIBE). Nous remercions Frank DUJARDYN (Vyncke), Nicolas DEMEYERE (meubles Demeyère), Daniel JOLY (Weiss France), Pierre-Jean QUINTO (Malteries franco-suissees), Pierre CHERVIER (Saipol) et Jean-Claude ANTHOINE (Azur distillation) pour leur contribution. Mise en page par la rédaction du Bois International.

Économie circulaire et autoconsommation

Le concept d'économie circulaire est aujourd'hui à la mode. De quoi s'agit-il ? De réintroduire en tête de process les défauts et chutes de fabrication, de recycler localement les sous-produits... et plus généralement de rechercher les synergies entre des activités et pratiques qui coexistent, mais trop souvent en s'ignorant, chacun demeurant dans sa bulle professionnelle, bureaucratique ou personnelle.

L'autoconsommation est un bel exemple de ce qu'il faudrait systématiser.

Certes celle-ci est pratiquée par le monde rural depuis la nuit des temps. Par exemple dans les industries forestières et agroalimentaires qui disposent de co-produits, de sous-produits ou de déchets d'activités et de fabrication. La terminologie d'ailleurs est fluctuante : un co-produit ou un sous-produit, c'est ce qu'on valorise, un déchet ce que l'on jette.

L'autoconsommation doit être mise en avant pour des raisons énergétiques et environnementales ainsi que d'un point de vue économique. Disons le aussi, c'est un enjeu métaphysique, si on accepte d'oublier parfois un peu l'économie dans son étroitesse et que l'on pense au futur de notre planète.

Pour autant passer de l'idée à la concrétisation n'est pas toujours aussi simple que cela.

D'un côté, il faut une adéquation dans l'espace et dans le temps entre les produits à valoriser et les besoins in situ. D'où la nécessité parfois d'une capacité de stockage importante et l'obligation de vendre les surplus ou d'acheter des compléments.

De l'autre, il faut toujours faire (quand même) une étude économique, car ce n'est pas parce qu'un sous-produit au départ a une valeur faible, nulle, voire négative qu'il ne sera pas à l'arrivée, après transformation (broyage / criblage...), plus cher que le concurrent du marché. On est alors face à un paradoxe. Celui-ci ne sera dépassé que par une politique publique, notamment fiscale, favorisant l'autoconsommation à domicile, au détriment des substituts équivalents transportés sur de longues distances et parfois depuis l'autre bout du monde. Encore une fois, l'écotaxe sur les énergies fossiles (et fissiles) et sur le transport est l'indispensable dispositif qui permettra à la proximité de prendre le pas sur le lointain.

Serge DEFAYE
Debat / Best Energies

RECTIFICATIF

Dans le Cahier du bois-énergie n° 68 "Le bois-énergie dans l'industrie du papier / carton", paru le 27 juin 2015, figure, à la page 5, une carte montrant la localisation des usines produisant des pâtes de cellulose : au sujet de la source, il convient de lire "Memento FCBA" en lieu et place de "Copacel". En outre, l'article "Les procédés industriels pour la fabrication des pâtes de cellulose et des papiers / cartons requièrent de grandes quantités d'énergie" de ce même Cahier a été réalisé en s'appuyant sur plusieurs documents, en particulier le "Dossier sur le matériau papier" disponible sur le site internet du Cerig, qui est la cellule de veille de Grenoble INP-Pagora, École internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux.